










Novembre 2023




I. ACTUALITÉS

- **Renaturation** : Le 30 novembre 2023 matin, un forum "Monter un projet de renaturation dans le Val-d'Oise" a été organisé par la DDT. Les collectivités ont assisté à une présentation préalable des essentiels à connaître avec des exemples concrets. La matinée s'est terminée avec un temps "forum-partenaires" dédié à l'accompagnement et au financement des projets. Documents ici : 
- **Urbanisme** : Le **Conseil départemental du Val d'Oise**, en partenariat avec AIRPARIF, a élaboré un **guide pratique « Urbanisme et qualité de l'air dans le Val-d'Oise »**. À l'attention des aménageurs, gestionnaires de patrimoine bâti ou routier, il permet une diffusion aisée et synthétique des différentes mesures actualisées pouvant être engagées pour améliorer ou tenir compte de la qualité de l'air, dans les projets d'urbanisation. A télécharger ici (11 pages) : 
- **Sobriété énergétique (publicité et enseignes)** : Un décret paru au Journal officiel ce 5 novembre 2023 rend passible d'une contravention de cinquième classe le non-respect des règles en matière d'extinction des publicités lumineuses en cas de pic de consommation électrique ou de prescriptions techniques s'appliquant aux installations lumineuses. Dans les deux cas, les agents municipaux sont habilités à verbaliser les infractions. **A noter que la police de la publicité et des enseignes est totalement décentralisée à compter du 1^{er} janvier 2024.** Plus d'informations ici :  







II. À VOS AGENDAS !

- L'ADEME et le CEREMA organisent un webinar « **Plan de circulation** » le **5 décembre 2023 de 10h à 12h**. Le plan de circulation définit l'organisation de la circulation de l'ensemble des usagers sur un périmètre donné. **C'est un outil à part entière des politiques de déplacements.** Il est défini par l'autorité investie du pouvoir de police de la circulation. Cela peut être, selon la voie considérée, une commune, une intercommunalité, un département, ou l'État. Inscription et informations ici : 
- L'AREC propose un **webinaire** de présentation des **Générateurs Île-de-France**, le **5 décembre 2023 de 14h à 16h**. Pour rappel, ce dispositif, déployé par l'ADEME, vise à accompagner les collectivités locales dans **l'émergence et le développement de projets solaires photovoltaïques et éoliens**, qu'il s'agisse de projets à leur initiative ou privés. Inscription et informations ici : 
- A partir du 27 novembre 2023, découvrez le nouveau Mooc « **Les impacts de la transition écologique sur les territoires** » du CNFPT consacré aux impacts de la transition écologique sur les territoires et les métiers des agents territoriaux : vidéos formatives, quiz, documents complémentaires et forum de discussion. **Les inscriptions auront lieu jusqu'au 10 décembre** : 
- Le gouvernement présente son projet de stratégie énergétique, destinée à "sortir la France de sa dépendance aux énergies fossiles". Cette "**Stratégie française pour l'énergie et le climat**" (SFEC), est en ligne depuis mercredi 22 novembre 2023 pour **consultation publique, jusqu'au 15 décembre 2023**. Elle intégrera une loi sur la production d'énergie attendue début 2024, ainsi qu'un décret sur la nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). A lire ici (102 pages) :  ; Consultation publique ici : 

III. AIDES FINANCIÈRES ET TECHNIQUES

- **FONDS VERT 2024** : Le Gouvernement a décidé de pérenniser le Fonds vert jusqu'à 2027 et de le renforcer à hauteur de 2,5 milliards d'euros dès 2024. Les demandes d'aide pourront être déposées au fil de l'eau pendant toute l'année à partir de janvier 2024 via la plateforme Aides-territoires qui orientera vers le formulaire Démarches simplifiées correspondant à votre besoin ; Les porteurs de projet qui ont déjà déposé une demande d'aide au titre du Fonds vert en 2023 qui ne serait pas instruite d'ici la fin de l'année 2023 n'auront pas à déposer une nouvelle demande en 2024. L'ensemble des mesures composant le Fonds vert 2023 sont reconduites en 2024, à l'exception de la mesure « Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 » qui est transférée sur le nouveau « Fonds biodiversité » (que vous pourrez retrouver sur Aides-territoires). Le Fonds Vert est augmenté de 500 M€, enveloppe dédiée à la rénovation des écoles dans le cadre du plan lancé par le Gouvernement en septembre 2023. Une mesure est créée concernant l'accompagnement des autorités organisatrices de mobilité en zone rurale. La mesure de rénovation énergétique des bâtiments publics locaux est élargie au confort d'été. Contacts utiles : DDT (instruction technique des dossiers) ; sous-préfectures et préfecture (instruction administrative et financière des dossiers). Plus d'informations ici :  ; replay conférence « Radio DGALN » durée 32 mn : .
- **Vélo** : Lancement du 7ème AAP « Aménagements cyclables » : Doté de 125 M€ au niveau national, il prolonge le soutien financier des maîtres d'ouvrages dans leur réalisation d'itinéraires cyclables sécurisé et la résorption de discontinuités d'itinéraires. Le dépôt des dossiers de candidatures aura lieu du **22 novembre 2023 au 08 mars 2024**. Annonce des lauréats (date prévisionnelle) : juillet 2024. Un test d'éligibilité est mis à disposition des candidats, mais ne préjuge pas si le projet sera retenu ou non à l'issue du processus de sélection. Pour plus d'informations ici : cahier des charges, FAQ... 

IV. RESSOURCES DOCUMENTAIRES - pour se former et s'informer

- La **Stratégie nationale Biodiversité 2030** a été présentée lundi 27 novembre 2023. Cette stratégie a pour objectif de stopper puis d'inverser l'effondrement de la biodiversité. Informations ici : 
- L'accélération des renouvelables était déjà une priorité en France, RTE met des chiffres derrière. Dans un rapport publié le mercredi 20 septembre 2023, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité envisage plusieurs scénarios d'ici à 2035. A lire ici : 
- **Le paysage, levier majeur de réussite de la transition écologique** : un article de la Fabrique Écologique met en avant le rôle central du paysage. Il remet en question la tendance à négliger le paysage dans les politiques d'aménagement. A lire ici (article, rapport 68 pages) : 
- Collectivités territoriales, acteurs publics, entreprises, associations, citoyens... **Cartes.gouv.fr** offrira à tous les bases de données et les outils utiles pour se saisir de ces opportunités, avec en premier lieu des cartes et données publiques librement accessibles sur de nombreux thèmes (topographie, écologie, sécurité, foncier, réglementations...). A consulter ici : 
- À l'occasion du salon des maires 2023, le réseau « **Élus pour agir** » est lancé. L'objectif : **former un réseau d'élus référents sur la transition écologique et énergétique** et leur apporter des outils pour agir efficacement sur leur territoire, accompagnés par l'ADEME. Il vise à rassembler des élus locaux souhaitant se former aux enjeux de ces transitions. Inscription ici : 
- **Crise de l'énergie** : l'UE parvient à un accord sur la réforme du marché de l'électricité. Plus d'information ici : 
- Organisée par les Émirats arabes unis (E.A.U.), la **28e Conférence des Parties sur les changements climatiques (COP 28)** se tient à Dubaï du **30 novembre au 12 décembre 2023**. Un temps fort des négociations climatiques puisqu'elle doit établir le premier bilan mondial des engagements (Global Stocktake) pris par les États à Paris en 2015 lors de la COP 21. Plus d'informations ici : 